

FEUILLE FÉDÉRALE

76^e année. Berne, le 18 juin 1924. Volume II.

Paraît une fois par semaine. Prix: **20 francs** par an; **10 francs** pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.

Insertions: **50 centimes** la ligne ou son espace: doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss Erben, à Berne.

1855

MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

les crédits nécessaires à l'acquisition du matériel de guerre en 1925 et les indemnités à payer par la Confédération aux cantons en 1925 pour l'équipement personnel des recrues.

(Du 10 juin 1924.)

I.

L'année passée, nous avons, pour, la première fois, soumis aux Chambres fédérales les calculs des crédits nécessaires à l'acquisition du matériel de guerre (budget du matériel de guerre) réunis au rapport concernant les indemnités payées aux cantons par la Confédération pour l'équipement personnel des recrues, et cela en raison de l'étroite corrélation de ces deux questions. Ce mode de procéder a fait ses preuves; par conséquent, nous voudrions le maintenir.

II.

Crédits nécessaires à l'acquisition du matériel de guerre en 1925.

Les acquisitions suivantes, que nous avons groupées conformément aux rubriques du budget général, sont prévues :

D. Département militaire.

II. Instruction de l'armée.

E. Prestations en vue d'alléger le service militaire.

4. Habillement.

b. Equipement des officiers fr. 255 249

Feuille fédérale. 76^e année. Vol. II.

III. Equipement de l'armée.

A. ACHAT DE MATÉRIEL.

3. Habillement.

a. Frais pour l'habillement des recrues . . .	fr. 4 339 543
b. Signes distinctifs du grade et insignes . . .	» 4 775
c. Habillement des troupes spéciales . . .	» 7 600
d. Graisse et matériel de nettoyage . . .	» 4 200
3. Habillement	<u>fr. 4 356 118</u>

4. Armes.

a. Armes à feu.

Fusils, pistolets, revolvers et remise à neuf . fr. 2 678 524

b. Armes blanches.

Sabres, fourreaux de sabres, couteaux de soldat
et remise à neuf d'armes blanches et de cou-
teaux de soldat » 236 300

4. Armes fr. 2 914 824

5. Equipement personnel.

Buffleterie, instruments de musique, équipe-
ments de cyclistes fr. 555 895

7. Matériel de corps et d'école.

a. Etats-majors.

Pas de crédit fr. —

b. Infanterie.

Matériel de cyclistes et de téléphone, voitures
sanitaires » 249 410

c. Cavalerie.

Matériel de mitrailleurs » 24 512

d. Artillerie.

Modifications, matériel de remplacement, maté-
riel pour la phototélémetrie et la télémetrie
acoustique, installation de batteries pour la
traction à moteur, fourgons de téléphone . . . » 1 329 850

e. Troupes du génie.

Matériel de sapeurs, de pontonniers, de télégra-
phistes, d'aérostation et de mineurs . . . » 1 182 520

A reporter fr. 2 786 292

	Report	fr. 2 786 292
<i>f. Troupes d'aviation.</i>		
Voitures, matériel technique et améliorations .	»	916 706
<i>g. Troupes de forteresse.</i>		
Compléments, renforcements et matériel divers	»	162 600
<i>h. Service de santé.</i>		
Matériel de protection contre les gaz de combat et matériel de corps général	»	81 920
<i>i. Service vétérinaire.</i>		
Matériel pour vétérinaires, compléments et améliorations	»	16 000
<i>k. Troupes des subsistances.</i>		
Tentes-magasins	»	29 600
<i>l. Service des automobiles.</i>		
Nouvelles acquisitions, compléments et améliorations	»	141 000
<i>m. Equipements pour chevaux.</i>		
Harnachements de selle et de trait	»	1 369 362
<i>n. Matériel pour toutes les troupes.</i>		
Matériel de montagne, divers et perfectionnements	»	1 149 550
7. Matériel de corps et d'école		<u>fr. 6 653 030</u>

IV. Chevaux.

A. CHEVAUX DE CAVALERIE.

2. Dépôt de remonte, a, 8. Dépenses pour vêtements de service	fr.	<u>129 681</u>
---	-----	----------------

V. Fortifications.

A. Gothard, 2. e, Habits de travail	fr.	5 115
B. St-Maurice, 2. e, Habits de travail	»	1 000
		<u>fr. 6 115</u>

Exploitations en régie.

II. Régie des chevaux.

7. Dépenses pour vêtements de service	fr.	<u>56 674</u>
---	-----	---------------

Les demandes de crédit sont motivées dans un dossier spécial.

Récapitulation.

	Budget de 1924 (Arrêté du Conseil fédéral du 20. VI. 23)	Budget de 1925
	Fr.	Fr.
II. E. 4. b. Equipement des officiers (budget habituel)	197 140	255 249
III. A. 3. Habillement	3 602 600	4 356 118
4. Armes	2 865 050	2 914 824
5. Equipement personnel	499 490	555 895
7. Matériel de corps et d'école	6 352 565	6 653 030
IV. Chevaux.		
A. Chevaux de cavalerie.		
2. Dépôt de remonte, a. 8. Dépenses pour vêtements de service	127 724	129 681
V. Fortifications.		
A. Gothard, 2. e. Habits de travail	18 050	5 115
B. St-Maurice, 2. e. Habits de travail	10 510	1 000
Exploitations en régie.		
II. Régie des chevaux, 7. Dépenses pour vêtements de service	55 902	56 674
	<hr/>	<hr/>
	13 729 031 *)	14 927 586

III.

Indemnités à payer aux cantons pour l'équipement personnel des recrues.

a. Equipement des recrues.

Le tarif de l'habillement et de l'équipement des recrues est basé sur un devis détaillé, établi lui-même d'après les prix qui font règle à l'heure présente. Il y a lieu de considérer que les fournisseurs ont été invités à faire des offres aussi basses que possible. Les prix des matières premières étant encore soumis à certaines fluctuations, le tarif (voir tableau n° I) ne peut, cette année encore, être établi qu'à titre provisoire, afin de laisser au département militaire toute liberté de modifier les prix.

*) Par suite de report sur les crédits pour le chômage et autres réductions, cette somme a pu être réduite, dans le budget ordinaire, à fr. 11 176 031.

Tarif provisoire de l'équipement personnel des recrues en 1925.

Fusiliers	Carabiniers	Mitrailleurs, conducteurs de bêtes de somme et selliers des compagnies de mitrailleurs et des compagnies de mitrailleurs de montagne	Mitrailleurs des compagnies attelées de mitrailleurs	Conducteurs, selliers et trompettes des compagnies attelées de mitrailleurs et trompettes	Dragons, maréchaux-ferrants et selliers de la cavalerie	Guides	Mitrailleurs de cavalerie	Canonnières de l'artillerie de campagne, de montagne, de l'artillerie lourde et des convoyeurs de toutes troupes et selliers des troupes de montagne, sans les mitr. ni les subs.	Conducteurs de l'artillerie de campagne et des obusiers de 15 cm. train (sans l'inf.) et trompettes montés, selliers des troupes spéciales et des troupes de mont. et des subs.	Effets	Train de l'infanterie, selliers des bat. d'inf. de campagne et maréchaux-ferrants	Service des automobiles et chauffeurs de l'artillerie et des troupes d'aviation	Ordonnances d'officiers	Sapeurs, pontonniers (troupes des constructions) et pionniers d'aviation	Autres soldats du génie (troupes des communications)	Mitrailleurs, sapeurs et pionniers des troupes de forteresse	Canonnières, pionniers des projecteurs et conducteurs des troupes de forteresse	Soldats du service de santé	Troupes des subsistances	Cyclistes
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
21. —	21. —	21. —	21. —	21. —	21. —	21. —	21. —	21. —	21. —	+ Casque d'acier	21. —	—	21. —	21. — ⁶	21. —	21. —	21. —	21. —	— ⁶	21. —
4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	Bonnet de police 14	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	4. 85	—
73. 55	75. —	73. 60	73. 60	73. 60	73. 55	73. 60	73. 60	73. 55	73. 55	+ Casquette 98 avec cocarde	—	9. 50	—	—	—	—	—	—	—	9. 50
76. 30	76. 30	76. 30	76. 30	—	—	—	—	76. 30	—	* Tunique 14 avec écussons de col, parements de manche et numéros de pattes d'épaule	73. 55	73. 60	73. 55	74. 15	74. 15	73. 55	73. 55	74. 15	73. 55	72. 35
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	* Pantalon pour troupes à pied 14 (2 paires)	38. 15	76. 30	—	76. 30	76. 30	76. 30	76. 30	76. 30	76. 30	—
—	—	—	—	80. 70	80. 70	80. 70	80. 70	—	80. 70	+ Culotte de course 17 pour cyclistes (2 paires)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	84. 50
—	—	—	66. 85	66. 85	—	—	—	66. 85	—	* Culotte d'équitation 14 (2 paires sans garniture) ⁵	40. 35	—	80. 70	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	83. 75	83. 75	83. 75	—	83. 75	* Capote (sans écussons de col, avec numéros de pattes d'épaule)	66. 85	66. 85	—	—	—	66. 85	66. 85	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	* Manteau de cavalier (sans écussons de col, avec numéros de pattes d'épaule)	—	—	83. 75	—	—	—	—	—	—	—
1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	+ Pèlerine pour cyclistes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43. 95
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Cravate	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —
—	—	—	—	22. 30	—	—	—	—	22. 30	+ Bandes molletières	6. 85	6. 85	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Guêtres de cuir	22. 30	—	22. 30	—	—	—	—	—	—	—
71. 60	71. 60	71. 60	71. 60	71. 60	—	—	—	—	—	+ Jambières pour cyclistes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20. —
3. 20	3. 20	3. 20	3. 20	3. 20	—	—	—	—	—	* Havresac 98	—	71. 60	—	71. 60	71. 60	—	—	71. 60	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	67. 85	67. 85	Garnitures	—	3. 20	—	3. 20	3. 20	—	—	3. 20	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	2. 75	2. 75	* Havresac 75/98	67. 85	—	67. 85	—	—	—	67. 85	—	67. 85	67. 85
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Garnitures	2. 75	—	2. 75	—	—	—	2. 75	—	2. 75	2. 75
11. 30	11. 30	10. 60	10. 60	10. 60	—	—	—	10. 60	10. 60	+ Havresac pour troupes de forteresse	—	—	—	—	—	53. 15	—	—	—	—
2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	—	—	—	2. 10	2. 10	Sac à pain 17	10. 60	11. 30	10. 60	11. 30	11. 30	11. 30	11. 30	11. 30	11. 30	11. 30
1. 15	1. 15	1. 30	1. 30	1. 30	—	—	—	1. 30	1. 30	Toile	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10
—	—	—	—	—	4. 20	4. 20	4. 20	—	—	Sangle et garnitures	1. 30	1. 15	1. 30	1. 15	1. 15	1. 15	1. 15	1. 15	1. 15	1. 15
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ Sac à pain (musette) pour la cavalerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	+ Sacoche de cadre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48. 40
5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	—	—	—	5. 25	5. 25	Gourde 98	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30	4. 30
—	—	—	—	—	7. 50	7. 50	7. 50	—	—	Marmite individuelle en aluminium, modèle 14	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25	5. 25
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Marmite individuelle en tôle d'acier, modèle 82	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Cuiller et fourchette 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	— ¹	— ¹	— ¹	5. 35	5. 35	Sachet de propreté personnel 14	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35	5. 35
1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	+ Brosse à cirer avec étui	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —	1. —
—	—	—	—	—	7. 10 ⁴	2. 25	2. 25	2. 25	4. 85 ²	+ Eperons ³	4. 85 ²	—	4. 85	—	—	—	—	—	—	—
2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 60	2. 60	2. 60	2. 60	2. 10	2. 60	⁷ Indemnité pour habillement des recrues	2. 60	2. 10	2. 60	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10	2. 10
284. 75	286. 20	284. 25	351. 10	355. 40	287. 40	287. 45	287. 45	346. 85	395. 80		383. 55	347. —	395. 50	285. 35	285. 35	329. 95	347. 40	285. 35	259. 55	404. 55

* Effets avec +. Les cantons ne doivent pas se les procurer, attendu qu'ils sont achetés par le service technique militaire (S. T. M.) et remis directement aux recrues par l'intendance du matériel de guerre (J. M. G.).

⁶ Y compris l'indemnité pour le mariage et le transport des effets d'habillement et d'équipement, soit 30 cts. par tunique, par pantalon et par capote ou manteau, ainsi que par havresac.

¹ Guides, dragons et mitrailleurs de cavalerie reçoivent le sachet de propreté 05 de la réserve.

² Les soldats du train conduisant en guides ne reçoivent pas d'éperons.

³ Artilleurs montés, train, ordonnances et tous les maréchaux-ferrants (exceptés ceux de la cavalerie): 1 paire d'éperons à courroies; sous-officiers: 2 paires d'éperons à vis polis (fr. 3. 45 la paire) moyennant reddition des éperons laqués (cavalerie 1 paire d'éperons à vis seulement).

⁴ 1 paire d'éperons à courroies et 1 paire d'éperons à vis.

⁵ Comme l'arsenal fédéral de Saevon dispose d'un nombre suffisant de culottes d'équitation avec garniture, on ne confectionnera que des culottes d'équitation sans garniture.

⁶ Les pionniers d'aviation et les troupes des subsistances reçoivent, à la place du casque d'acier, le képi 55 05 de la réserve. La somme totale de fr. 255. 35 doit dès lors être réduite, pour l'équipement des pionniers-aviateurs, de la valeur du casque d'acier (fr. 21).

⁷ Ces indemnités doivent être payées à l'intendance du matériel de guerre (J. M. G.) aussi longtemps que les recrues sont habillées sur les places d'armes par ses soins.

Equipement personnel des recrues et des sous-officiers nouvellement nommés. 1925.

	Fusiliers et carabiniers	Mitrailleurs, conducteurs de bêtes de somme et selliers des compagnies de mitrailleurs et des compagnies de mitrailleurs de montagne	Mitrailleurs des compagnies attelées de mitrailleurs	Conducteurs, selliers et trompettes des compagnies attelées de mitrailleurs	Dragons, guides, mitrailleurs de cavalerie, et maréchaux-ferrants de la cavalerie	Canoniers de l'artillerie de campagne, de montagne, et des comp. de rens., convoyeurs de toutes troupes et selliers des troupes de montagne, sans les mitr. ni les subs.	Conducteurs de l'artillerie de campagne et des obusiers de 15 cm. train (sans l'inf.), trompettes montés et selliers des troupes spéciales et des subs. de mont.	Service des automobiles et chauffeurs de l'artillerie et des troupes d'aviation	Effets	Train de l'infanterie, selliers des bat. d'inf. de camp. et maréchaux-ferrants	Ordonnances d'officiers	Sapeurs, mineurs et pontonniers (troupes des constructions) et pionniers d'aviation	Autres troupes du génie (troupes des communications)	Mitrailleurs, sapeurs et pionniers des troupes de forteresse	Canoniers et pionniers des projecteurs des troupes de forteresse et cond. de bêtes de somme des mitr. de fort.	Service de santé	Subsistances	Cyclistes
	A. Habillement.																	
+	1	1	1	1	1	1	1	—	Casque d'acier	1	1	1	1	1	1	—	1	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Képi 88/98 avec garniture	—	—	Pi. d'av.	—	—	—	—	—	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Bonnet de police 14	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Casquette 98 avec cocarde	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Tunique 14 avec écussons de col, parements de manche et numéros de pattes d'épaule	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	2	2	2	—	—	2	—	2	Pantalon pour troupes à pied 14	1	—	2	2	2	2	2	2	
+	—	—	—	2	2	—	2	—	Culotte de course 17 pour cyclistes	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	1 ¹⁾	1 ¹⁾	1	1	—	1	—	1	Culotte d'équitation 14 (1 paire avec et 1 paire sans garniture)	1 sans garn.	2	—	—	—	—	—	—	
+	—	—	—	—	1	—	1	—	Capote avec numéros de pattes d'épaule	1	—	1 ¹⁾	1 ¹⁾	1	1	1 ¹⁾	1 ¹⁾	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Manteau de cavalier avec numéros de pattes d'épaule	—	1	—	—	—	—	—	—	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Pèlerine pour cyclistes	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Cravate	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Bandes molletières, paire	1	—	—	—	—	—	—	—	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Guêtres de cuir, paire	—	1	—	—	—	—	—	—	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Jambières pour cyclistes	—	—	—	—	—	—	—	—	
	B. Equipement.																	
+	1 ²⁾	1 ²⁾	1	1	—	—	—	1	Havresac 98	—	—	1	1	—	—	1 ²⁾	—	
+	—	—	—	—	—	1	1	Artillerie	Havresac 75/98	1	1	—	—	—	1	—	1	
+	1	—	—	—	—	—	—	—	Havresac pour troupes de forteresse 17	—	—	—	—	1	—	—	—	
J.M.G.	—	1	1	1	—	1	1	Artillerie	Sac à pain 17 pour troupes à pied	—	—	1	1	1	1	1	1	
+	—	—	—	—	1	—	—	—	Sac à pain 17 pour troupes montées	1	1	—	—	—	—	—	—	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Musette pour la cavalerie 14	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Sacoche de cadre	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Gourde 98	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	—	—	—	—	—	—	—	—	Marmite individuelle 14 en aluminium	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Marmite individuelle 82 en tôle d'acier	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	1	1	1	1	1	1	1	1	Cuiller et fourchette	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	1	1	1	1	—	1	1	1	Sachet de propreté personnel 14 ³⁾	1	1*	1	1	1	1	1	1	
+	—	—	—	1	1	—	—	—	Brosse à cirer avec étui	1	1	1	1	1	1	1	1	
+	—	—	—	1	—	—	—	—	Eperons à vis	—	—	—	—	—	—	—	—	
+	—	—	—	—	—	1	—	—	Eperons à courroies ⁴⁾	1 maréchal-fer.	1	—	—	—	—	—	—	

¹⁾ Reçoivent la capote à titre de prêt.

²⁾ Les troupes des brigades d'infanterie 1, 2, 7, 8, 10, 11 et 12 reçoivent le havresac 14 17 en toile de bâche.

³⁾ Les mitrailleurs de guides, de dragons et de cavalerie reçoivent le sachet de propreté 98 de la réserve.

⁴⁾ Les soldats du train conduisant en guides ne reçoivent pas d'éperons. Les autres soldats du train reçoivent des éperons à vis jusqu'à épuisement du stock.

Contenu du sachet de propreté: 1 brosse à habits, 1 brosse à souliers, 50 grammes de savon, 1 étui à aiguilles avec 10 m de fil noir et 10 m de fil gris-vert et 2 aiguilles, 4 gros et 2 petits boutons d'uniforme, 4 boutons en os de 16 mm et 6 boutons de pantalon, 1 chiffon de coton, 1 chiffon de flanelle, 2 mètres de ficelle. Toutes les recrues reçoivent 1 boîte de graisse à souliers et 1 morceau de cire pour builerie. Les recrues munies de guêtres de cuir: 1 boîte de cirage noir. Les recrues trompettes: 1 boîte de crème à polir. Ces graisses et ces boutons sont remis aux recrues avec le sachet de propreté par F.J.M.G.

* Les ordonnances d'officiers reçoivent en outre un sachet de propreté spécialement arrangé, appartenant au matériel de corps.

NB. La Confédération (S. T. M.) fournit les armes et leurs accessoires (en cuir). Le linge personnel est fourni par l'homme à ses frais. Les sangles des havresacs, les garnitures des havresacs et des sacs à pain ainsi que les effets marqués d'une + sont achetés par le S. T. M.

Equipement des recrues et des sous-officiers nouvellement nommés. 1925.

Fusiliers, carabiniers et patrouilles du téléphone	Mitr. des cp. att. de mitr., mitrailleurs, conducteurs de bêtes de somme et selliers des comp. de mitr. et des comp. de mitr. de mont.	Conducteurs, selliers et trompettes des comp. attelées de mitr.	Guides, dragons, mitrailleurs de cavalerie et selliers	Canoniers de l'artillerie de campagne, canoniers, conducteurs de bêtes de somme et selliers de l'art. de mont.	Canoniers de l'artillerie lourde (obusiers de 15 cm et canons de 12 cm)	Canoniers des comp. de ren. art., canoniers du tél. de l'art. et de mont.	Convoyeurs de toutes troupes, cond. de bêtes de somme et mitr. de fort., selliers des troupes de mont., sans les mitr. ni les subs. de mont.	Conducteurs de l'artillerie de campagne et des obus. de 15 cm, trompettes montés et selliers	Train, maréchaux-ferrants, trompettes, selliers des troupes de camp., sans les mitr. ni l'art.	Effets	Service des automobiles et chauffeurs de l'artillerie	Ordonnances d'officiers	Sapeurs, mineurs et pontonniers (Troupes des constructions)	Autres troupes du génie (Troupes des communications)	Pionniers d'aviation	Mitrailleurs, sapeurs, pionniers et projecteurs des troupes de forteresse	Service de santé	Subsistances	Cyclistes
C. Armes et accessoires.																			
1 ¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Fusil 11 avec bretelles et sachet d'accessoires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Patr. du téléph.	1 ¹⁾	—	1 ¹⁾	—	1 ¹⁾	1 ¹⁾	—	—	—	Mousqueton 11 avec bretelles et sachet d'accessoires	—	—	1 ¹⁾	1 ¹⁾	1 ¹⁾	1 ¹⁾	—	1 ¹⁾	1 ¹⁾
2	2	—	Armuriers n. montés	—	2	2	—	—	—	Cartouchière 98, à deux compartiments	—	—	2	2	2	2	—	2	—
1	1	1	Armuriers n. montés	1	1	1	1	1	1	Sachet pour chargeurs 75 (réserve)	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	Ceinturon 98	1	1	1	1	1	1	1	1	1
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	Bretelle auxiliaire 01	—	—	—	—	—	1	—	—	—
1	1	—	Armuriers n. montés	—	1	1	—	—	—	Bretelle auxiliaire 11	—	—	Sap. et mineurs	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sachet d'accessoires pour fusil 89, non garni	—	—	1	1	1	1	—	1	1
1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	Bandoulière à cartouches 98	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	1 ⁴⁾	1	1 ⁴⁾	1 ⁴⁾	—	—	1 ⁴⁾	1 ⁴⁾	Couteau de soldat 08	1	1	1	1	1	1	1	1	1
—	—	—	1	—	—	—	—	—	Maréchaux-ferr. de cavalerie	Sabre 96/02	—	—	—	—	—	—	1 ⁴⁾	—	—
—	—	1 ⁴⁾	—	1 ⁴⁾	1 ⁴⁾	—	—	1 ⁴⁾	1 ⁴⁾	Ceinturon avec porte-fourreau, ord. 22, et dragonne	—	—	—	—	—	—	—	—	Appointés san. dans la cav.
—	—	1	1 ²⁾	1 ²⁾	1 ²⁾	—	1 ²⁾	1 ²⁾	1 ²⁾	Ceinturon avec bélière et dragonne	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ³⁾	1 ³⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	Revolver avec étui et cartouchière	1	1	—	—	—	—	—	—	—
1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	Pistolet avec étui	1 ³⁾	—	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾
—	1	(Mar.-terr. y compr.)	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette poignard avec porte-fourreau	—	1	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette à pointe et fourreau	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Patr. du téléph.	—	—	Armuriers n. montés	—	—	—	—	—	—	Baïonnette-scie 14 avec porte-fourreau (modèle lourd)	Artill.	—	1	—	—	Mitr.	—	—	—
Tamb. et tromp.	Tromp. non montés	—	—	Tromp. non montés	Tromp. non montés	—	1	—	Tromp. non montés	Baïonnette-scie 96 avec porte-fourreau (modèle léger)	—	—	—	1	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Baïonnette-scie 81 avec porte-fourreau	—	—	Tambours	Tambours	—	Trompettes	Tambours	—	—
1 ³⁾	1 ³⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre-scie 15, avec porte-fourreau	1	—	—	—	—	—	1	—	—
—	Sergents-majors ep. att. mitr.	—	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	—	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	Sabre de sous-officier 83 avec dragonne pour sous-officiers supérieurs	1 ³⁾	—	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾	1 ³⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre d'officier avec ceinturon de campagne, bretelle auxiliaire et dragonne pour sous-officiers supérieurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre-scie } chargeurs de la poste de campagne et Revolver 7,5 mm } ordonnances de la poste de campagne	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sabre-scie } Secrétaires de la poste de campagne du grade et pistolet } de caporal ou sergent	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trompettes	Trompettes	Trompettes	Trompettes	Trompettes	Trompettes	—	—	Trompettes	Trompettes	Porte-cahiers de musique	—	—	—	—	—	Trompettes	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sacoche de fourrier pour troupes montées ou troupes non montées, à tous les fourriers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5) Sifflet avec cordon	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1) Sergents, caporaux, soldats, armuriers et selliers des cp. mitr. et mitr. de mont. et selliers de la cavalerie à l'exception des sergents des cp. att. de mitrailleurs.
 2) Sergents-majors, fourriers et trompettes de la cavalerie; sous-officiers montés, trompettes de l'artillerie et du train; tous les sous-officiers, trompettes, ouvriers de l'artillerie de montagne, ainsi que tous les sous-officiers convoyeurs et les maréchaux-ferrants.
 3) Adjudants sous-officiers, sergents-majors et fourriers. Sergents-majors et fourriers des batteries et groupes de canons de 12 cm et des compagnies de renseignement artillerie. Sous-officiers supérieurs du service des automobiles.
 4) Sergents, caporaux-conducteurs et trompettes des compagnies attelées de mitrailleurs; sergents montés, caporaux-conducteurs, trompettes montés de l'artillerie et du train, sergents et caporaux du train, appointés du service de santé et maréchaux-ferrants des unités de cavalerie et sous-officiers maréchaux-ferrants.
 5) Remis à tous les sous-officiers, exceptés les sous-officiers canoniers. Les sifflets avec cordon sont achetés par le S. T. M. et livrés directement aux écoles de sous-officiers par F. J. M. G.
 Boîtes de graisse à fusil: 2 boîtes avec sachet d'accessoires aux hommes portant fusil et 1 boîte aux hommes ne portant pas fusil.

Comparativement à l'année dernière, les prix des draps ont subi une nouvelle augmentation, vu que les prix de la laine brute sont de nouveau passablement montés.

Nous renvoyons au tableau ci-dessous :

Genre de drap	Prix avant la mobilisation	Prix de 1924	Prix de 1925
	Fr.	Fr.	Fr.
Drap de tunique	11.10	17.85	19.55
» » pantalon	10.60	15.70	16.85
» » culotte d'équitation	13.40	16.90	18.05
» » capote	9.30	14.80	15.50
» » manteau-couverture	—.—	14.50	15.20
» » parement	11.—	14.85	15.60

Les recrues des diverses armes seront équipées conformément aux tableaux nos II et III.

b. Réserve de guerre d'effets d'équipement neuf.

A teneur de l'art. 158 de l'OM et de l'art. 10, lettre *b*, de l'ordonnance du 29 juillet 1910 sur l'équipement des troupes, les cantons doivent tenir constamment en magasin une réserve de guerre pour les besoins de l'équipement d'une classe entière de recrues. Aux termes de l'art. 15 de l'ordonnance susrappelée, la Confédération paie aux cantons, dans une certaine mesure, l'intérêt de la valeur de cette réserve. Ces dispositions ont été modifiées par l'arrêté fédéral du 5 avril 1919 concernant la mise hors de vigueur provisoire de l'art. 90 et du 2^e alinéa de l'art. 158 de l'OM. Actuellement, les cantons ne constituent plus de réserve de guerre, mais livrent au fur et à mesure à la réserve générale d'uniformes de la Confédération les habits qu'ils se sont procurés. Ces livraisons leur sont également payées au fur et à mesure par la Confédération. Le service des intérêts prévu à l'art. 15 de l'ordonnance sur l'équipement des troupes est dès lors supprimé.

A la suite également de l'arrêté fédéral susrappelé du 5 avril 1919, les recrues sont habillées par l'intendance du matériel de guerre, qui administre la réserve générale d'uniformes de la Confédération. Aussi l'indemnité prévue au tableau n^o I pour frais d'habillement doit-elle être versée à l'intendance du matériel de guerre, en faveur de son crédit III, B. 6. *a*, Stocks d'habillement.

IV.

Nous avons l'honneur de recommander à votre approbation le projet d'arrêté fédéral ci-joint concernant l'acquisition du matériel de guerre et les indemnités à payer par la Confédération aux cantons pour l'équipement personnel des recrues.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 10 juin 1924.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,
CHUARD.

Le chancelier de la Confédération,
STEIGER.

(Projet.)

Arrêté fédéral

concernant

les crédits nécessaires à l'acquisition du matériel de guerre en 1925 et les indemnités à payer par la Confédération aux cantons en 1925 pour l'équipement personnel des recrues.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

en vertu de l'art. 158 de l'OM;

vu le message du Conseil fédéral du 10 juin 1924,

arrête :

1. Les crédits énumérés ci-après sont ouverts pour l'acquisition de matériel de guerre en 1925; ces crédits représentent une partie du budget général de 1925 et devront y être insérés, savoir :

II. E. 4. b. Equipement des officiers	fr. 255 249
III. A. 3. Habillement	» 4 356 118
4. Armes	» 2 914 824
5. Equipement personnel	» 555 895
7. Matériel de corps et d'école	» 6 653 030
IV. Chevaux. 2. Dépôt de remonte, a. 8. Vêtements de service	» 129 681
V. Fortifications.	
A. Gothard, 2. e. Habits de travail	» 5 115
B. St-Maurice, 2. e. Habits de travail	» 1 000
Exploitations en régie.	
II. Régie des chevaux, 7. Dépenses pour vêtements de service	» 56 674
	<u>fr. 14 927 586</u>

2. Les indemnités que la Confédération doit payer aux cantons en 1925 sont fixées provisoirement d'après le tableau n° I du message. Le département militaire est autorisé à modifier le tarif suivant les circonstances. Les effets d'équipement que les cantons doivent se procurer étant livrés à l'intendance du matériel de guerre et payés au fur et à mesure aux cantons par la Confédération, le service des intérêts, selon l'article 15 de l'ordonnance sur l'équipement des troupes, est suspendu en 1925.

MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les crédits nécessaires à l'acquisition du matériel de guerre en 1925 et les indemnités à payer par la Confédération aux cantons en 1925 pour l'équipement personnel des recrues. (Du 10 juin...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	1855
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.06.1924
Date	
Data	
Seite	589-595
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 000

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.